



**Conseil Communautaire**  
**11 février 2021**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 83  
Date de la convocation : 04 février 2021  
Date de publication : 19 février 2021

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

N°GD 02/21

### **Objet**

Schéma de mutualisation  
des services – état  
d'avancement 2020

### **Secrétaire de séance**

Philippe BLANCHET

### **Rapporteur :**

Bernard GUERRIN

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
D. Germond à J.B Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet,  
E. Pauvret à M.R Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

**Délégué absent non suppléé et non représenté :**  
P. Jacquot.

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et dont l'avancement doit faire l'objet d'une communication du Président de l'EPCI à son organe délibérant chaque année, lors du rapport d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget.

Conformément à ces dispositions, codifiées à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016.

Le présent rapport a pour objet d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le rapport présenté en annexe illustre les démarches effectuées sur cette période par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la mise en œuvre des actions du schéma de mutualisation. Les observations et propositions formulées permettent d'ajuster les actions, en prenant en compte les réels besoins des communes et les capacités des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20210211-0221-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2021  
Date de réception préfecture : 15/02/2021

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de l'avancement du schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Fait à Dole,  
Le 11 février 2021,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



# SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

**BILAN ANNUEL AU 31/12/2020**

**2020**

# PRÉAMBULE

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2016-2020, a été validé par le Conseil Communautaire du 4 février 2016.

Ce schéma permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. À plus grande échelle, il permet de mieux organiser l'ingénierie territoriale et il constitue également un levier de renforcement de la légitimité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour porter les intérêts du territoire au sein d'un dialogue supra-territorial, dans le contexte de la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté.

## Obligations légales du schéma de mutualisation des services :

- Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales (dite Loi « RCT »),
- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM »),
- Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe »).

## Objectifs du schéma de mutualisation des services :

- La recherche d'efficacité et d'efficience dans l'action publique locale,
- Le développement de la culture et de l'esprit intercommunaux entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- Une réflexion sur l'évolution des politiques publiques afin d'anticiper au mieux les impacts des transferts de compétence à l'échelle du territoire.

## Rappel des actions inscrites dans le schéma de mutualisation des services :

1. Mise en place d'un service de remplacement de personnel
2. Organisation de formations mutualisées
3. Création d'un "Club acheteur"
4. Systèmes d'information et ressources numériques
5. Gestion mutualisée des équipements sportifs
6. Mise en place d'une plateforme d'information et d'échanges
7. Renforcement de la plateforme d'assistance et de conseil
8. Développement de groupes de réflexion thématiques

# ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS :

En 2020, les premières actions lancées au début du schéma de mutualisation des services se sont poursuivies, malgré les contraintes sanitaires existantes.

## 1. MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE REMPLACEMENT DE PERSONNEL

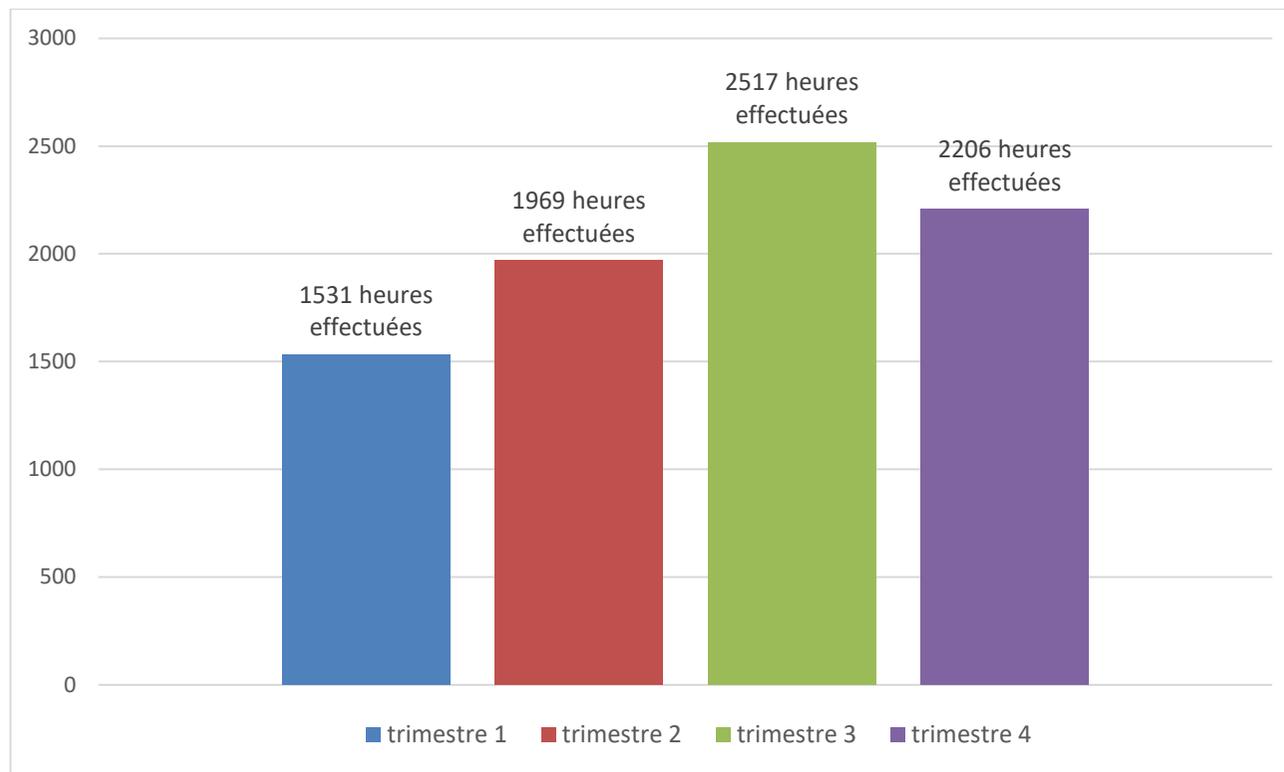
### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

Le service de remplacement des secrétaires de mairie a continué de se structurer avec le recours croissant des communes à ce service, mis en place depuis avril 2015.

Au 31 décembre 2020, **14 communes, deux associations foncières, un SIVU, un SIVOS** et un **Syndicat Mixte** ont ainsi pu faire appel à ce service de remplacement, dont certaine à plusieurs reprises dans l'année. Les motifs de ces remplacements ont été divers : arrêts maladie de la secrétaire en poste, congés annuels, remplacement pour décharge syndicale, départ en retraite, mutation, etc.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, **12 secrétaires** différentes ont été mises à disposition dans les communes de la CA du Grand Dole, sur **plusieurs missions** pour certaines.

## NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES PAR LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU SERVICE DE REMPLACEMENT POUR L'ANNEE 2020



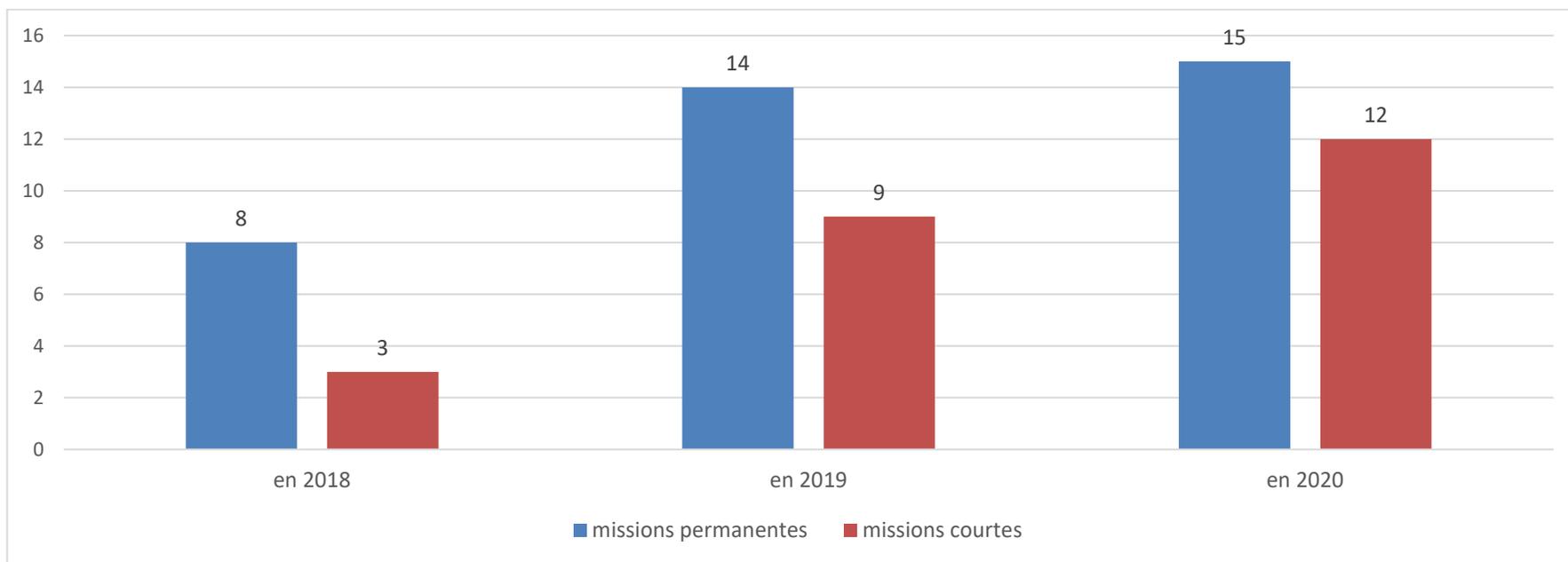
**TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DES MISSIONS PERMANENTES DE L'ANNEE 2020**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ABERGEMENT LA RONCE								35 h				
BAVERANS dont AF et Sivos								21 h				
BIARNE								18 h				
CRISSEY	15 h	<i>En raison de la crise sanitaire, plus de gestion locative de la salle des fêtes (mission de l'agent)</i>										
DAMPARIS								23,5 h				
ECLANS NENON								18,5 h				
FALLETANS								17,5 h				
FOUCHERANS								35 h				
FRASNE-LES-MEULIÈRES dont AF								8 h				
GOUX								8 h				
JOUHE								20 h				
SIVU « LA NOUNOURSERIE »								6 h				
SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE								8,5 h				
VILLERS ROBERT								17 h				
VILLETTE-LES-DOLE								20 h				

### TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL DES MISSIONS DE COURTE DURÉE DE L'ANNEE 2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ABERGEMENT LA RONCE							29 h					
BAVERANS dont AF et Sivos						15 h						
FRASNE-LES-MEULIERES dont AF						4 h						
LAVANS-LES-DOLE							6 h					
FOUCHERANS									79 h	97 h		
VILLETTE-LES-DOLE								8 h				
VILLERS ROBERT					4 h	8 h						

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MISSIONS PERMANENTES ET DE MISSIONS DE COURTE DURÉE EN 2018, 2019 ET 2020



## 2. ORGANISATIONS DE FORMATIONS MUTUALISÉES

### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

En raison de la crise sanitaire, la CA du Grand Dole n'a pu proposer, en 2020, que **deux sessions de formation** « Sauveteurs Secouristes du travail » (SST), en formation initiale ou recyclage. Ces formations ont été suivies par **8 agents** provenant de **3 communes** du territoire (Dole, Champvans et Tavaux).

Aucune **formation « UNION »** n'a pu être dispensée en 2020. Pour rappel, deux avaient été organisées en 2019 pour toutes les secrétaires de mairie du territoire :

- en avril 2019 « actualité état civil : échanges de pratiques » (23 secrétaires présentes),
- en juin 2019 « actualité formalités administratives » (20 secrétaires présentes).

## 3. CRÉATION D'UN CLUB ACHETEUR

### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

Un projet de convention de groupement de commandes permanent « **Club Acheteurs** » a été approuvé par le Conseil Communautaire lors de la séance du 20 décembre 2018.

Il permet aux **29 communes**, au **Syndicat Mixte de la Grande Tablée**, au **SIVOS du Val des Anges** ainsi qu'au **CCAS de Dole** ayant signé la convention-cadre relative à ce « Club Acheteurs », d'être associés durablement et ainsi de pouvoir participer régulièrement aux groupements de commandes initiés par la CA du Grand Dole.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- mettre en place une politique d'achat commune en associant durablement plusieurs communes pour certains achats,
- assurer une sécurité juridique au niveau de la consultation et de la passation des marchés,
- réaliser des économies liées à la massification et à l'amélioration de la mise en œuvre des processus d'achats,
- alléger la gestion administrative des dossiers d'achats,
- être conseillé, si besoin, sur la phase de suivi et d'exécution du marché.

En 2019, les membres du « Club Acheteurs » ont été consultés pour le lancement d'une nouvelle consultation concernant le **déploiement de la vidéo-protection** dans les communes. **13 communes ont répondu favorablement** et ont participé à une réunion de présentation du dispositif en juillet 2019, en présence du responsable de la police municipale de Dole et de la société en charge de ce déploiement sur la ville de Dole.

En 2020, cette action s'est poursuivie. **23 communes sont désormais intéressées** et travaillent en collaboration avec la police municipale de Dole et un référent de sûreté. Une étude a été réalisée pour chacune d'entre elles, et le rapport technique avec une estimation financière leur a été transmis. Les communes ont jusqu'à fin janvier 2021 pour confirmer ou non leur engagement, sur la base de cette estimation. Une consultation sera ensuite lancée, pouvant aboutir à un montant financier plus favorable.

En 2020, un autre groupement de commandes a été proposé aux membres du « Club Acheteur ». Il s'agit des **fournitures de service de télécommunications** : téléphonie fixe, téléphonie mobile et accès internet. Les communes de Dole, Damparis, Crissey, Vriange, Romange, Tavaux, Champvans, Gredisans, ainsi que le Syndication Mixte de la Grande Tablée et le CCAS de la Ville de Dole ont répondu favorablement à cette nouvelle consultation.

#### 4. SYSTEMES D'INFORMATION ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

##### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

À la demande de plusieurs communes, la Direction Pilotage et Coordination du Grand Dole a lancé, en avril 2019, une réflexion sur la mise en place **d'ateliers à destination des habitants, afin de les accompagner dans leurs démarches « en ligne »** de plus en plus nombreuses.

Pour leur mise en place et leur animation, deux solutions ont été évoquées : l'implication des secrétaires de mairie et le recours à un organisme indépendant tel que Jura Service.

Afin de déterminer plus précisément les besoins des habitants et la mise en place de ces ateliers, une phase test devait être organisée **de janvier à juin 2020, dans 8 communes**. 4 communes du Nord du territoire avec la secrétaire de mairie et une personne de la Direction Pilotage et Coordination du Grand Dole pour l'animation de l'atelier (Biarne, Rainans, Jouhe et Menotey), et 4 autres communes du Sud du territoire, avec la participation d'un organisme extérieur (Villette-les-Dole, Parcey, Le Deschaux et Villers-Robert).

Ainsi, **48 ateliers étaient programmés en phase test** dans ces communes : 24 avec un dispositif d'accompagnement animé par les secrétaires de mairie, et 24 avec l'association Jura Service. Cependant, en raison de la crise sanitaire, seulement **16 ateliers ont pu être maintenus** : 8 dans le Nord de la CA du Grand Dole et 8 dans le Sud de la CA du Grand Dole.

Au total **39 personnes** ont pu expérimenter ce nouveau service : 23 personnes sur le secteur Nord de la CA du Grand Dole et 16 personnes sur le secteur Sud de la CA du Grand Dole. Parmi ces 39 participants, il y avait **17 femmes et 22 hommes** avec une **moyenne d'âge de 67 ans**.

## 5. GESTION MUTUALISÉE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

Une réflexion globale sur les équipements sportifs gérés par les communes du territoire est toujours en cours. Cette action pourrait permettre notamment une mutualisation des moyens concernant la mise aux normes de sécurité des infrastructures, l'entretien des bâtiments et vestiaires, les outils de gestion d'occupation des salles, etc.

## 6. MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

La Direction Pilotage et Coordination et la Direction des Systèmes d'Information de la CA du Grand Dole ont poursuivi la mise en place de la future plateforme d'information et d'échanges à destination des secrétaires de mairie du territoire.

Il est prévu que cet outil informatique soit un **portail intranet/extranet** déployé pour les **agents de la Ville de Dole et du Grand Dole**, auquel les **élus** et les **secrétaires de mairie** du territoire auront un accès et un profil particulier. Tous pourront retrouver sur ce support des **informations pratiques en lien avec leurs activités et métier** : actualités, agendas, délibérations et modèles de délibérations, arrêtés, décisions, fiches de procédures, règlement intérieur, formulaire de demande de Fonds de Concours, trombinoscopes, répertoires, possibilité de s'inscrire à des newsletters, espace de téléchargement, etc.

Fin 2019, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a retenu la société « Neftis » chargée du déploiement de cet outil.

En 2020, les principaux échanges avec la société ont permis de **définir une arborescence, une maquette** ainsi que les **fonctionnalités** de la future plateforme.

En 2021, la maquette sera définitivement validée, les contenus rédigés et les agents formés, pour une mise en ligne courant de l'année.

## 7. RENFORCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AUX COMMUNES

### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

La « plateforme d'assistance et de conseils aux communes » telle que mise en place en 2009 par la CA du Grand Dole a été remplacée. Les services du Grand Dole répondent désormais directement aux sollicitations des communes. L'ensemble de cette mission et le suivi de ces différentes sollicitations **sont centralisés** au niveau de la Direction Pilotage et Coordination de la CA du Grand Dole.

Actuellement, les interrogations des communes auprès des services du Grand Dole portent essentiellement sur des **questions juridiques** d'urbanisme, d'état-civil, de commande publique, etc.

En 2018, deux nouveaux dispositifs à destination des communes, gérés par la Direction Pilotage et Coordination de la CA du Grand Dole, ont été mis en place ; leur déploiement s'est poursuivi en 2020 :

#### ❖ **Un Fonds de Concours communautaire :**

Via ce dispositif, la CA du Grand Dole s'engage dans les projets d'investissement de ses communes membres.

Le Fonds de Concours communautaire permet aux communes qui en font la demande de bénéficier :

- d'une **expertise technique et ciblée** de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- d'une **aide financière plafonnée à 10 000 € par commune et par an** (avec un autofinancement minimum de la commune de 50 %, toutes autres subventions déduites).

Au 31 décembre 2020, **47 dossiers ont été déposés par 32 communes** du territoire. Le montant minimum attribué pour un dossier a été de 408 € (commune qui a déposé plusieurs dossiers) et le montant maximum de 10 000 €.

En 2020, la CA du Grand Dole a ainsi investi dans les projets communaux à hauteur de **268 913 €**, pour un montant d'investissement global de **1 082 375 € HT**.

#### ❖ **Une Conférence des Secrétaires de Mairie du Grand Dole :**

En 2020, la CA du Grand Dole n'a pu organiser qu'une seule **Conférence des Secrétaires de Mairie**, en raison de la crise sanitaire.

Ces conférences permettent **d'échanger** avec l'ensemble des secrétaires de mairie du territoire sur les décisions et projets importants concernant le territoire de la CA du Grand Dole. Ces rencontres sont aussi l'occasion **d'informer** sur des points d'actualité et **de dynamiser le réseau technique des secrétaires de mairie** au sein de l'ensemble des communes du territoire.

Lors de la conférence qui s'est tenue en février 2020, les thématiques suivantes ont été abordées :

- les élections,
- l'organisation des Conseils Communautaires et des commissions de travail post-élections,
- la mise en place du PLUi approuvé en décembre 2019,
- présentation du dispositif « hors-les-murs » proposé par les médiathèques du Grand Dole (portage à domicile), etc.

## 8. DÉVELOPPEMENT DE GROUPES DE RÉFLEXIONS THÉMATIQUES

### LES DÉMARCHES EFFECTUÉES EN 2020 :

Cette action est en lien avec la précédente et consiste à **prévoir et organiser des temps d'échanges** avec les acteurs des collectivités du territoire, sur des **thèmes d'actualité**. Ces échanges peuvent avoir lieu en Conférence des Maires mais également en Conférences des Secrétaires de Mairie. **Des groupes de travail spécifiques** peuvent également être constitués, comme ça a été le cas en 2019, pour échanger sur **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore l'eau et l'assainissement**.

En raison des contraintes sanitaires, **3 Conférences des Maires** ont été organisées en 2020 (dont 1 en visioconférence).

Les points suivants ont été abordés :

- le PLUi,
- le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au Président,
- l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres,
- l'élaboration d'un projet de territoire.

En ce qui concerne le projet de territoire, **6 ateliers territoriaux** auraient dû être menés. Ces derniers ont été remplacés par **10 questionnaires thématiques** :

1. Relations entre les communes et le Grand Dole
2. Services aux communes
3. Education, Enfance-Jeunesse
4. Sports
5. Transition écologique, environnement, services techniques (travaux, bâtiments, voirie, ZAE, eau et assainissement...)
6. Mobilités
7. Développement économique
8. Culture
9. Attractivité du territoire
10. Développement touristique

Au 31 décembre 2020, environ **200 questionnaires** par thématique ont été renvoyés à la CA du Grand Dole par les élus des communes du territoire. Ces éléments vont constituer une première **base de données et de réflexions** pour alimenter les **ateliers territoriaux**, qui se réuniront en 2021.